

PLAN DE FUMURE PREVISIONNEL – CAHIER D'EPANDAGE - VIGNE

Dans le cadre de la Directive Nitrates les apports d'azote (minéraux et organiques) doivent être planifiés avant le début de la campagne de fertilisation (plan de fumure prévisionnel) puis enregistrés au fur et à mesure des apports réalisés (fertilisation et correction des carences).

Parcelle (ou groupes de parcelles)	Type de sol	Enherbement : oui/non	Quantité d'azote efficace à apporter /ha	Apports d'azote								Commentaires (justification des apports, ex : redressement taux de matière organique, activation de la vie des sols, vigueur de la vigne...)	Date de récolte	Rende ment (hl/ha)	
				Date d' apport	Surface	Azote origine minérale			Azote origine organique						
						Nom de l'engrais et formule	Quantité d'engrais (kg/ha)	Quantité d'azote (kgN/ha)	Nom du produit et formule	Quantité kg/ha	Quantité d'azote total (kg N/ha)				Quantité d'azote efficace (kg/ha)

Pour les apports se reporter aux fiches « Matières organiques » et « Azote » du guide Viticulture Durable